

Ce procédé, j'en suis fâché pour sa mémoire, G. TAOUIL l'a pratiqué toute sa vie, faute de savoir la langue française. Pendant les derniers mois, il a eu un remplaçant qui a continué le procédé, faute de savoir la grammaire française. Loin donc de se plaindre aujourd'hui qu'il n'y ait pas un seul français arabisant dans les comptoirs de Marseille, cet individu ferait mieux de ne pas réveiller un méfait dont il fut complice et témoin ; et nos amis pourront lui apprendre que j'ai fait en deux ans plus d'élèves que Gabriel TAOUIL n'en a fait en trente. Mais, je n'ai pu lancer dans les comptoirs de Marseille des enfants de 15 et 16 ans. C'est pourtant de cet honorable précédent que l'individu argue comme d'un service rendu et d'un engagement pris envers lui par le Gouvernement. Le Gouvernement, Messieurs, défère toujours aux vœux d'un titulaire. Pendant que celui-ci est empêché ou absent, un remplaçant qui n'aurait pas sa confiance toute entière, qui ne serait pas lié par la reconnaissance serait un ennemi domestique dont il aurait à redouter les manœuvres. Un commencement de possession pousse incessamment à souhaiter la possession entière. Mon remplaçant devait être choisi par moi, payé de mes fonds. J'aurais pu présenter l'individu en question aussi bien que M. l'Abbé BARGÈS ; mais il ne m'avait fait connaître ni son aptitude spéciale, ni le degré précis de son éducation Européenne. Aujourd'hui, je connais parfaitement sa moralité, il m'en a donné la mesure en attaquant ténébreusement un homme qu'il croyait parti. Quand M. le Baron Sylvestre de SACY conseilla au Ministre d'accorder à cet individu l'intérim de G. TAOUIL, il ne le connaissait que sur la recommandation du titulaire. Lorsqu'il s'est agi de me donner un intérimaire, M. de SACY connaissait mieux l'individu. Il connaissait fort bien aussi les titres littéraires et spéciaux de M. l'Abbé BARGÈS et c'est en toute connaissance de cause qu'il a préféré ce dernier.

A chacune des assertions de nos amis nous pouvons joindre les pièces officielles qui la prouvent. La fréquence plus grande des leçons est un fait connu de tous les Marseillais habitués des cours communaux. Le cours de littérature et de langue arabe de la rue d'Aubagne a été donné en sus du cours obligé du collège royal.

Enfin, l'on a fait grand bruit des services rendus à la ville